



## Delinquance alcoolisme chomage

Par **compassion**, le 10/05/2013 à 12:05

bonjourrn un fils d'une vingtaine d'années qui a fait pas mal de conneries, j'aimerais savoir si sa mère, risque de payer pour ses fautes ou de faire de la prison? je tiens a dire qu'il ne vit pas avec elle. Il fait juste envoyer son courrier chez elle a ce sujet est ce qu'elle risque de perdre sa pension adulte handicapé? comment peut-elle faire pour que la police ne débarque plus chez elle, elle aimerai ne plus rien avoir avec les bêtises de son fils, que faire?nje vous remercie[smile33]

Par **bea13**, le 10/05/2013 à 19:24

Bonjour rnLe fait de recevoir le courrier de son fils peut faire d elle une " complice" aux yeux de la loi.rnIl faut qu elle coupe les ponts definitivement.rnrnCdt,rnBea13

Par **compassion**, le 12/05/2013 à 17:23

bonjourrnvous ne me dites pas si elle risque la prison sachant qu'elle n'a rien avoir avec ce qu'il fait de sa vie?

Par **bea13**, le 12/05/2013 à 18:12

BonjourrnQuel genre de courrier recoit elle de son fils exactement? Vous avez l air d avoir tres

peur.rnLa complicité est punissable en droit pénal même si d'après le nouveau code pénal, l'auteur et le complice d'une même infraction ne sont pas punissables de la même façon.rnIl y aura des conséquences vis-à-vis de la peine qui sera encourue par le complice.rnrnCdt,rnBea13

Par **compassion**, le **13/05/2013** à **11:10**

bonjourrnelle reçoit son courrier de la CAF et du tribunal parce qu'il est sans domicile fixe en attente d'un logement, à ce jour il effectue des travaux d'intérêt général.

Par **bea13**, le **13/05/2013** à **11:53**

BonjourrnDans ce cas il n'y a pas lieu de s'inquiéter s'il est honnête vis-à-vis de la CAF.